## Devoir

Marouan Elouardi

Ap9

## Constitution de 2011 :

Le 9 mars 2011, à la suite des manifestations du mouvement du 20-Février, le roi Mohammed VI annonce une réforme de la Constitution, soumise au référendum, visant à renforcer le pluralisme, les droits de l'Homme et les libertés individuelles, ainsi qu'à réduire ses pouvoirs au profit d'un chef de gouvernement issu obligatoirement de la majorité parlementaire11.

Trois mois après le discours royal, la Commission de la révision constitutionnelle présente le nouveau projet de Constitution qui a été soumis au référendum le 1er juillet 2011.

Alors qu'aucun parti n'a appelé au vote négatif, les opposants au projet constitutionnel mènent une campagne en faveur du boycott. Le référendum constitutionnel du 1er juillet 2011 enregistre une participation de près de 75 %, dont 97,58 % de votes positifs12. La nouvelle Constitution est promulguée par un dahir du 29 juillet de la même année, publié dans l'édition de traduction officielle du Bulletin officiel du jour suivant1.

## Avant l'évènement de la premier constitution :

En 1904, à son retour d'Égypte, le nationaliste et écrivain marocain Hajj Ali Zniber présente avec Haj Abdellah Bensaid la première constitution pour l'amélioration de la situation politique marocaine. Un projet intitulé: Sauvegarde de l'indépendance et refus de la manipulation coloniale2,

## Premier projet de constitution au Maroc de 1904 :

En 1962, le Maroc s'est doté pour la première fois d'une constitution. Le 7 décembre, le roi Hassan II en soumit le projet au peuple par référendum. Il fut approuvé à une très forte majorité (3 733 816 « oui », soit 80,10 % des votes7) et fut promulgué le 14 décembre8. Ce texte, qui entra vraiment en vigueur le 18 novembre de l'année suivante, lorsque s'ouvrit la première session du parlement à la suite d'élections législatives8, a fait l'objet de jugements contradictoires.